

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2021/2022**  
**ADDITIF N°26**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 10h00 au 7 novembre 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 (un) participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 1 coffret Hôtels & Préférence d'1 (une) nuit pour 2 (deux) personnes »** d'une valeur unitaire de 350 (trois cent cinquante) euros.

Le coffret comprend :

- Une nuit pour 2 personnes en chambre double parmi une sélection d'hôtels 4 et 5 étoiles Hôtels & Préférence selon disponibilités.
- Le petit déjeuner

Chaque coffret sera accompagné d'un guide des hôtels de la chaîne, une carte club ainsi qu'une lettre avec la procédure de réservation.

**Chaque coffret est valable jusqu'au 31 octobre 2022.**

Détail du coffret et conditions disponibles sur [www.hotelpreferance.com](http://www.hotelpreferance.com)

▪ **Pour l'application de l'article 7 :**

**Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.